Devoir surveillé – Le roman et le récit du XVIIIe au XXIe siècle

Objet d'étude de seconde : le roman et le récit du XVIIIe au XXIe siècle — formes narratives et évolution du genre, avec les repères qui précèdent (Moyen Âge, XVIe et XVIIe siècles)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · Français 2nde

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Étude d'un texte : Balzac, Le Père Goriot (1835) *(4 pts)*

Lisez le texte suivant, puis répondez aux quatre questions. — Honoré de Balzac, *Le Père Goriot*, 1835, description du salon, première pièce de la pension Vauquer : « Cette première pièce exhale une odeur sans nom dans la langue, et qu'il faudrait appeler l'odeur de pension. Elle sent le renfermé, le moisi, le rance ; elle donne froid, elle est humide au nez, elle pénètre les vêtements ; elle a le goût d'une salle où l'on a dîné ; elle pue le service, l'office, l'hospice. »

a) Relevez les verbes de sensation employés et précisez à quels sens ils font appel (1 pt).

b) Étudiez la construction des phrases : que produit la répétition du pronom « elle » en tête de proposition ? (1 pt)

c) Que signifie l'expression « une odeur sans nom dans la langue » pour le projet romanesque de Balzac ? (1 pt)

d) En quoi cette description dépasse-t-elle le simple décor ? (1 pt)

Exercice 2 – Langue : la phrase et les procédés du texte *(4 pts)*

Questions de langue portant sur le texte de l'exercice 1.

a) Donnez la nature et la fonction de « sans nom dans la langue » dans la première phrase (1 pt).

b) Analysez « qu'il faudrait appeler l'odeur de pension » : mode et valeur du verbe, nature de la proposition (1 pt).

c) Relevez une gradation et une accumulation, et justifiez la différence entre les deux figures (1 pt).

d) Quel est l'effet du choix du présent dans tout le passage ? (1 pt)

Exercice 3 – Histoire du genre : reconnaître une forme romanesque *(4 pts)*

Pour chaque situation décrite, nommez la forme ou l'esthétique romanesque concernée, et justifiez en une phrase.

a) Un chevalier quitte la cour, traverse une série d'épreuves ordonnées et revient transformé, dans un récit en octosyllabes (1 pt).

b) Un roman est fait de 175 lettres échangées entre des personnages qui se manipulent les uns les autres (1 pt).

c) Un narrateur interrompt son récit pour discuter avec le lecteur et refuse de raconter la scène attendue (1 pt).

d) Un récit explique le destin d'une héroïne par l'alcool, le quartier et l'hérédité familiale (1 pt).

Exercice 4 – Interprétation *(4 pts)*

Répondez de façon développée, en quelques phrases par question.

a) Maupassant écrit en 1888 que le romancier réaliste donne non la réalité mais une illusion du vrai. Cette affirmation contredit-elle le projet de Balzac ? (1 pt)

b) Pourquoi le roman a-t-il eu besoin, du XVIIe au XVIIIe siècle, de se présenter comme un manuscrit trouvé ou une correspondance authentique ? (1 pt)

c) En quoi l'hésitation de Lancelot devant la charrette fait-elle déjà du roman un genre de l'intériorité ? (1 pt)

d) Le XXe siècle détruit-il le roman réaliste ou l'intègre-t-il ? Justifiez (1 pt).

Exercice 5 – Rédaction d'un paragraphe de commentaire *(4 pts)*

Rédigez un paragraphe de commentaire d'une vingtaine de lignes sur le texte de l'exercice 1, autour de l'axe suivant : la description de la pension Vauquer est moins un décor qu'une condamnation sociale. Votre paragraphe comportera une idée directrice, deux procédés cités et analysés, et une phrase de conclusion partielle.

a) Formulez l'idée directrice du paragraphe en une phrase (1 pt).

b) Analysez un premier procédé, cité entre guillemets (1 pt).

c) Analysez un second procédé, cité entre guillemets (1 pt).

d) Rédigez la phrase de conclusion partielle qui relie le paragraphe à l'axe (1 pt).

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).